

3° Jusqu'à la fin de la guerre, on dira à la messe, quand les rubriques le permettront, et l'on chantera au salut du Très Saint Sacrement cette même oraison *Pro Pace*.

4° Nous demandons dans toutes les paroisses, le jour qui paraîtra le plus propice, une communion générale des enfants aux intentions de Notre Saint Père le Pape Benoît XV, pour obtenir le grand bienfait de la paix.

Sera le présente lettre pastorale lue et publiée au prône de toutes les églises et chapelles où se fait l'office public et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Fait et signé par Nous le vingt-troisième jour de septembre mil-neuf-cent-quatorze.

- † PAUL, Arch. de Montréal
- † CHARLES-HUGUES, Archev. d'Ottawa.
- † PAUL-EUGÈNE, Arch. de Séleucie, Admin. de Québec.
- † ANDRÉ-ALBERT, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.
- † JO EPH-MÉDARD, Ev. de Valleyfield.
- † MICHEL-THOMAS, Ev. de Chicoutimi.
- † N.-ZÉPHYRIN, Ev. de Pembroke.
- † FRANÇOIS-XAVIER, Ev. des Trois-Rivières.
- † J.-S.-HERMANN, Ev. de Nicolet.
- † ALEXIS-XYTE, Ev. de Saint-Hyacinthe.
- † GUILLAUME, Ev. de Joliette.
- † FRANÇOIS-XAVIER, Ev. de Mont-Laurier.
- † GUSTAVE, Ev. de Sicca, V. Ap. du Golfe Saint-Laurent.
- † ELIE-A., Ev. de Catenne, V. Ap. du Témiscamingue.
- H.-O. CHALIFOUX, ptre., V. G., Admin. de Sherbrooke.

Par mandement de Nos Seigneurs,
JULES LABERGE, ptre,
Secrétaire de l'Archevêché de Québec.

N. B. — Le produit de cette quête devra être envoyé le plus tôt possible aux procureurs de nos évêchés respectifs.